



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2020

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Date de la Convocation : 4 février 2020

L'an deux mil vingt, le 11 février à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'AZE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick MONIN.

Étaient présents :

Mesdames Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Michèle MONTANGE,

Messieurs Jean-Paul DUFOUR, Daniel BRESSAND, Daniel BOUCHARD, Dany GRANDJEAN, Alain GRIVOT, Christian GENDRE, Serge THIRARD

Étaient excusés : Mesdames Alexandra BONOT, Cécile MARIOTTE, et Caroline CORREIA,

Monsieur Denis FENEON

Secrétaire de séance : Véronique DUFETRE

Etat civil : Naissance Virgile Jean Xavier GANDON le 28 janvier 2020

Naissance Lexa Aline Claudine CHOSSON le 29 décembre 2019

Naissance Romy GREA le 30 décembre 2019

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé et signé.

1. Enquête publique La Mouge « en Fourgeot »

Le Maire présente le rendu de l'enquête publique qui a commencé le 07 janvier et qui s'est terminée le 07 février. Aucune demande n'a été faite auprès du Commissaire enquêteur. Le Conseil municipal doit se prononcer sur le projet de re-naturalisation de la Mouge.

Le Conseil municipal, après délibération,

VOTE à l'unanimité les travaux de renaturation de la Mouge à Fourgeot et

DEMANDE qu'une attention particulière soit portée pour endiguer la prolifération de la renouée du Japon.

2. Route forestière

Monsieur Jean-Paul DUFOUR présente le rendu de la réunion du 05 février 2020 avec Monsieur Gaiffe de l'Organisation Nationale des Forêts. L'ONF propose deux options concernant la route forestière à créer au cœur du bois de l'Atelier avec trois plateformes de retournement et de stockage. Comme évoqué lors du précédent Conseil municipal, le projet porte sur 3 communes : Péronne, Saint Maurice de Satonnay et Azé. La Commune de Péronne ne souhaite pas donner suite au projet mais propose d'adhérer afin que les communes associées puissent bénéficier du maxima des subventions. La

Commune ayant déjà des plateformes de stockage et vu le coût restant à charge, le Conseil municipal ne souhaite pas donner suite au projet.

3. Extension Intermarché de Péronne

Le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture concernant la demande d'agrandissement de l'Intermarché de la Commune de Péronne. Les travaux portent sur l'agrandissement de la surface de vente. Le Conseil municipal souhaite faire part de son mécontentement concernant l'agrandissement de la grande surface car il sera dommageable pour les commerces de notre village et plus largement de notre canton.

4. Ecole

La parole est donnée à Christian Gendre

- Point sur les travaux

Les réserves ne sont toujours pas toutes levées. Les Services de la Préfecture ont contrôlé les installations des nouveaux locaux. La vitrophanie, la signalétique des marches seront mises en conformité. Des travaux sont à prévoir suite au devis Orange pour la téléphonie. Les entreprises ETS et GUILLOUX vont prochainement intervenir pour fermer l'école.

- Achat d'une laveuse.

Au vu de la superficie de la nouvelle école, il devenait nécessaire de réfléchir à une solution pour le nettoyage des sols. Au final, deux autolaveuses ont été achetées, pour l'école et pour la salle des fêtes pour un montant total de 4 112.44 Euros TTC.

5. Finances

La parole est donnée à Véronique DUFETRE

- Point financier du compte administratif

Budget principal :

Fonctionnement : Dépenses : 655 569.77 €
 Recettes : 817 153.06 €
 D'où un excédent de : 161 583.29 €

Investissement : Dépenses : 1 460 231.22 €
 Recettes : 479 691.53 €
 D'où un déficit de : 980 539.69 €

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	817 153,06 €	479 691,53 €	1 296 844,59 €
DEPENSES	655 569,77 €	1 460 231,22 €	2 115 800,99 €
RESULTAT	161 583,29 €	-980 539,69 €	-818 956,40 €
SOLDES RAR		228 770,00 €	
CLOTURE 2018	177 395,34 €	765 038,63 €	942 433,97 €
CLOTURE 2019	338 978,63 €	13 268,94 €	352 247,57 €

Compte tenu des exercices précédents, le résultat de clôture à la fin de l'exercice 2019 se solde par :

- Un excédent de fonctionnement de : 338 978.63 €
- Un excédent d'investissement de : 13 268.94 €

Budget assainissement :

Fonctionnement :	Dépenses :	56 710.10 €
	Recettes :	85 995.19 €
	D'où un excédent de :	29 285.09 €

Investissement :	Dépenses :	122 139.06 €
	Recettes :	91 156.00€
	D'où un déficit de :	30 983.06 €

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	85 995,19 €	91 156,00 €	177 151,19 €
DEPENSES	56 710,10 €	122 139,06 €	178 849,16 €
RESULTAT	29 285,09 €	-30 983,06 €	-1 697,97 €
CLOTURE 2018	11 121,50 €	68 387,11 €	79 508,61 €
CLOTURE 2019	40 406,59 €	37 404,05 €	77 810,64 €

Compte tenu des exercices précédents, le résultat de clôture à la fin de l'exercice 2019 se solde par :

- Un excédent de fonctionnement de : 40 406.59 €
- Un excédent d'investissement de : 37 404.05 €

- Ouverture de crédit 2020 après annulation de la délibération du 18 novembre 2019 élaboré par article et non par chapitre.

Le Conseil municipal, vu l'Article 15 de la loi du 5 janvier 1988, JO du 6 janvier 1988, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget 2019 et l'intégralité des dépenses de fonctionnement.

Le montant de l'autorisation communale sera, pour la section d'investissement, affectée comme suit :

OPERATION	NOM DE L OPERATION	ARTICLES BUDGETAIRES	CREDITS INVEST BP 2019	25%	OUVERTURE CREDITS 2020
Equipements cimetière		21316	3 000,00	750,00	
Matériel et outillage		21578	3 000,00	750,00	750,00
Autres matériels		2158	5 000,00	1 250,00	
Agencement divers		2181	500,00	125,00	
Matériel bureau et informatique		2183	500,00	125,00	
Mobilier		2184	500,00	125,00	
Autres immo corp		2188	1 000,00	250,00	
		TOTAL CHAPITRE 21			750,00
009	BAT COM	2315	30 000,00	7 500,00	7 500,00
103	VOIES ET RESEAUX	2315	104 500,00	26 125,00	26 125,00
119	SALLE DES FETES	2315	26 000,00	6 500,00	
120	ECOLE	2315	1 533 519,00	383 379,00	
125	VIGNES COMM	2121	6 000,00	1 500,00	
		TOTAL CHAPITRE 23			33 625,00
Dépôt et cautionnement		165	1 000,00	250,00	

Soit au total 34 375 €

- Rendu réunion avec le Trésorier Général concernant la Taxe d'habitation.

Beaucoup de Communes s'interrogent sur les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation d'où la nécessité d'apporter des précisions. La Commune continuera à percevoir la compensation de l'état pendant 3 ans.

- Vente des ALGECO

Le prix de vente des ALGECO est fixé à 10 000 Euros.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le prix de vente.

6. Personnel

- Une NBI versée à tort et ayant été réclamée, une agente conteste le montant de ce trop perçu. Après vérification avec le Centre de gestion le montant exact du trop perçu s'élève finalement à 477.21 Euros net et non à 667.06 Euros brut.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ETABLI le montant du trop-perçu à 477.21 Euros net.

- Mise à disposition d'une agente

Il convient de renouveler la convention avec le SIVOS Azé/Saint Gengoux de Scissé pour la mise à disposition du personnel afin d'exercer les missions de surveillance des enfants de la cantine scolaire.

Après délibération, le Conseil municipal,

AUTORISE le Maire à établir une convention de mise à disposition aux mêmes conditions que précédemment.

7. Motion de soutien à la filière viticole

Le Maire donne lecture de la motion de soutien envoyée par l'Union des Producteurs de Vins Mâcon concernant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce à autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment la France. La taxe concerne entre autres les vins de moins de 14° pour une contenance de 1.5 litres.

En conséquence, les élus du Conseil municipal demandent à Monsieur le Président de la République Française de :

- Faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
- Reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.

8. Inauguration de la Boutique des producteurs

La Boutique des producteurs « Le Cellier Paysan » ouvrira ses portes le 14 février de 18h à 20h.

9. Organisation du bureau de vote

Le Maire demande aux Conseillers municipaux de se placer pour la tenue du bureau de vote.

10. Au fil du mois

- 04/01 : AG Foire d'Azé,
- 07/01 : Vœux du Préfet,
- 09/01 : Rencontre avec le Trésorier Général, Vœux MBA,
- 11/01 : Inauguration Ecole,
- 13/01 Expertise Rue Basse,
- 14/01 : Commission Ecole/Bâtiment,
- 17/01 : ASA, Réunion PMR, Vœux du Maire,
- 24/01 : AG de la Cave coopérative,
- 27/01 : Commission Ecole/Bâtiment,
- 01/02 : Saint Vincent à Saint Gengoux de Scissé,
- 03/02 : Rencontre avec le Commandant de la Brigade de gendarmerie,
- 05/02 : Rencontre accessibilité avec la Préfecture, Route forestière avec l'ONF.
-

11. Questions diverses

- Droit de Prémption Urbain
 - Parcelles C665, C668, C699 et C670
 - Le Conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.
- Bibliothèque municipale, problème d'ouverture. Mâcon Habitat n'a pas fourni un nombre suffisant de badges pour entrer. L'accès à la bibliothèque est difficile pour les bénévoles et les adhérents.
- Réunion publique prévue jeudi 13 février sur le développement du réseau Fibre optique.
- Bilan opérationnel de la gendarmerie pour 2019
- Population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2020 : 1073 habitants.

12. Tour de table

Daniel BOUCHARD : Les bulletins municipaux n'ont pas été distribués Avenue Augustin Nogues. Patrick MONIN répond que cet oubli sera réparé rapidement.

Christian GENDRE : Le dossier Racouchot pour l'école est-il envoyé. Réponse de la Secrétaire de Mairie : La DDEN souhaite étayer la demande avec des dessins d'élèves. La Directrice a prévu de les réaliser cette fin de semaine.

Dany GRANDJEAN : Quand sera enlevée la voiture épave en stationnement derrière la Cave coopérative ? Le secrétariat devra entamer une procédure d'enlèvement.

13. Agenda

Le prochain Conseil municipal se tiendra Mardi 10 mars 2020 à 19h00.